

Dossier
aux
Etats-Généraux
sur la
Condition de la
Langue
Française

par
Le Comité Préparatoire
pour la Partition du
Québec

Introduction

Depuis plus de vingt ans le Comité Préparatoire pour la Partition du Québec a réussi à sensibiliser les Canadiens à la réalité que l'indépendance de la Province du Québec ne pourra se produire sans changements majeurs aux frontières de la Province ainsi que dans les frontières de cet état indépendant prétendu. Ce résultat, par la suite, est déjà confirmé par la référence à la Cour Suprême du Canada à ce sujet ainsi que dans l'Acte de Clarté, décrété récemment par le Gouvernement du Canada. Ce décret confirme que l'indépendance du Québec est à la fois absurde et improbable.

Notre objectif est également de démontrer que les actions des gouvernements consécutifs au Québec d'imposer la langue française comme "langage commun" de la Province et, à la fois de nier l'importance, la légalité et même l'existence de la langue anglaise sont inconstitutionnelles, immorales, ainsi que contre-productives.

C'est aussi le but de ce dossier de démontrer comment les législations linguistiques, tel La Charte de la Langue Française ainsi que les législations quant au langage d'affichage n'ont pas seulement échouées à l'égard de la protection et la promotion de la langue française mais, au contraire, ont diminuées grièvement les conditions sociales, économiques ainsi que politiques de la Province du Québec.

Notre désir est de dévoiler ce "vol à l'aveuglette" dans le marais du nationalisme éthno-centrique et xenophobique, et de vous présenter un vrai portrait comment le Québec est perçu aujourd'hui par le monde, ainsi que le grand mal et le grand coût à nos citoyens à l'égard de la qualité de vie ainsi qu'à notre réputation internationale comme société rationnelle et responsable.

Nous sommes tout à fait d'accord avec ceux qui voudraient donner de l'avancement à une société française fière et vibrante au Québec, au Canada, et dans l'Amérique du Nord. Ceci, pourtant, ne peut se réaliser en empêchant ou en refusant des autres éléments de notre société, surtout la langue anglaise autrement connue par nos voisins au sud comme "the American Language". La langue anglaise est sans doute le "Lingua franca" de la population de l'Amérique du Nord. Au fait, malgré une représentation de moins de 2% de la population nord-américaine, la langue ainsi que la

culture française prospéraient au Canada et au Québec avant même l'introduction de lois linguistiques.

On doit bien examiner ce qui s'est passé depuis le décret de les lois linguistiques, ainsi que d'autres manifestations du nationalisme Québécois. Nous sommes témoins de la "dé-anglicisation" de la plupart des régions de la Province. Selon le démographe Gary Caldwell, il y a quelques régions qui ont perdues 90% de leur population non-Canadiennes Françaises depuis 1950. Cette perte, dans quelques régions, tel le Lac St. Jean et la Beauce a abouti à une diminution énorme du pourcentage des francophones avec la moindre connaissance de la langue anglaise. D'ailleurs, ces citoyens se trouvent peu confortables, même en allant à Montréal par suite de leur incapacité de communiquer en anglais.

Dans l'intervalle, ceux de l'élite politique sont tous bilingues tandis que leurs compatriotes sont déniés le droit d'éduquer leurs enfants en anglais et sont limités dans le système pédagogique publique quant à l'instruction en anglais. Le résultat de cette politique: la marginalisation de ces citoyens en dehors du bassin d'expertise nord-américaine. Néanmoins, l'élite au Québec insiste que le gouvernement du Québec est capable d'obliger le reste de l'Amérique du nord ainsi que le reste du monde de communiquer avec eux en Français. Quelle absurdité!

La même élite s'interpose activement dans le secteur des affaires privées en utilisant les ressources de la Caisse de Dépôt, la Société Générale de Financement, ainsi que la Caisse Populaire Desjardins, surnommée "Québec Inc." Avec les monnaies des contribuables Québécois, ils exercent d'influence importante, beaucoup de corporations majeurs, telles que Alcan, Domtar, Bell Téléphone et Air Canada. C'est ainsi que l'élite et leurs amis deviennent millionnaires en même temps qu'ils gaspillent des millions en prenant la suite des affaires justifiées par leur agenda nationaliste.

Les investisseurs à l'extérieur trouvent une ambiance économique hostile au Québec où ils constatent des concessions massives dans toutes affaires économiques majeures.

Pareillement, cette élite dirige et règle la propagande du nationalisme Québécois. Elle profite de la crainte et de l'ignorance des électeurs insistant que leur formule fonctionne. En effet, les militants demandent encore plus d'intrusion à l'égard des droits des citoyens pour assurer la survivance de la

langue française Il est clair que le vrai motif des législations linguistiques est l'assujettissement ethnique de la société Québécoise par une élite nationaliste. Les citoyens de la Province du Québec sont devenus les jouets dans le processus manipulés par une rhétorique au service de cet agenda nationaliste.

L'Histoire

Les nationalistes Québécois prétendent que la Confédération constitue un accord entre les citoyens anglais et français du Canada Est et Canada Ouest pour établir un nouveau pays. En fait, les colonies de l'Amérique du nord Britannique au milieu du 19^{ème} siècle étaient précisément ça; des colonies. Ces colonies ont été rigidelement gouvernées par le Bureau Britannique Colonial avec leurs officiers nommés. Cet assujettissement au contrôle strict du Bureau a provoqué des rébellions dans "Upper and Lower Canada" en 1837 où les chefs politiques cherchaient "Gouvernement responsable". Ceci veut dire que les législatures élus pourraient collectionner les taxes ainsi que les dépenser.

Même après le décret du "*British North America Act*" de 1867, le Bureau Colonial a maintenu son autorité totale du Parlement du Canada ainsi que les Législatures Provinciales en se réservant le droit de nommer les Palais du Parlement (C'est à dire le Sénat du Canada et le Conseil Législatif au Québec), les Gouverneurs-lieutenants ainsi que les Gouverneurs-Généraux. Aucun Acte, ni du parlement du Canada, ni des Législatures-Provinciales pouvait être décrété sans l'approbation de ce corps législatif et la signature du représentant de la Reine. Tout cela sous la gouvernance stricte du Bureau Coloniale jusqu'en 1921 quand le Conseil de Westminster a transféré ses pouvoirs au Conseil Privé du Canada.

C'était l'esprit dans lequel les Pères du Confédération ont débuté les négociations pour présenter au Bureau Colonial une "Constitution" pour unir les colonies Britano-nord-américains avec une autorité puissante dans le Gouvernement du Canada. La raison de cette union était le déclenchement de la guerre civile Américaine. Le Bureau Colonial Britannique s'inquiétait que le gouvernement Américain avait l'intention d'annexer les colonies Britanniques après leur guerre comme il essayait faire en 1775 et plus tard en 1812. Le Bureau Colonial désirait une simple unité administrative pour

opposer cette menace. Il a ordonné à ses administrateurs de préparer un plan pour effectuer cet objectif.

Bien entendu, que les gouvernements régionaux exerçaient peu de juridiction en 1850. L'éducation, les hôpitaux, et les soins médicaux demeuraient des activités strictement privées. L'exécution de la loi était, soit sous l'autorité locale, soit sous l'autorité militaire. Tous les juges étaient nommés par "La Reine". Il existait les Cours régionales pour résoudre les disputes civiles ainsi que la disposition des causes criminelles. Il n'y avait aucune taxe provinciale à l'exception des contributions indirectes (Douanes, taxe d'excise et frais de permis).

Dans ce contexte, les intérêts des "Canadiens" ont été bien protégés par Sir Georges Etienne Cartier, Sir Narcisse F. Belleau, et Sir Etienne P. Taché. Ils savaient bien que leur représentation à La Législature du Canada Est avait l'effet pour la première fois de leur donner un sens de pouvoir politique qu'ils estimeraient perdu dans un gouvernement "Général". Le sentiment à l'époque parmi les Canadiens était qu'une union avec les autres colonies nord-américaines Britanniques aurait l'effet de leur marginaliser encore une fois, comme fût le cas avant l'Acte de Union (1841).

En même temps, les américains-Britanniques au Canada Est s'inquiétaient que trop d'autorité serait investie dans la communauté Canadienne s'ils s'établissaient de façon majoritaire dans la nouvelle législature. Dans cette intention, ils insistaient que la minorité américaine-Britannique auraient certaines protections constitutionnelles pour empêcher les abus ou le désavantage de cette communauté. Les quatre protections principales étaient:

1. La Section 80 du "*British North America Act*" de 1867 avait comme intention d'assurer au moins 25% de la représentation dans la Législature du Québec. Il y avait treize districts électoraux protégés, ainsi que les sièges dans l'ouest de Montréal et la banlieue sud de la Ville de Québec, ce qui aurait assuré aux Américains Britanniques un minimum de 18 des 52 sièges à la législature. Cette section n'a jamais été respectée. Les sièges à la législature ont augmentés à 121 sans aucune tentative de maintenir une représentation proportionnelle à la législature. Finalement, ils ont trouvé un échappatoire dans l'Acte afin de révoquer complètement la Section 80 dans les années mi-60.

2. La province de Québec devrait avoir une législature bicamérale avec la maison supérieure, le Conseil Législatif nommé par le représentant de la Reine, avec 50% des sièges appartenant aux membres anglais. Puisqu' aucune législation pourrait être décrétée sans le consentement du Conseil Législatif, celle-ci servait comme une garantie contre des abus potentiels par l'assemblée législative. La Maison Supérieure a été abolie dans années 1960 aussi d'une façon encore douteuse, mais la politique de 50% des membres anglais a disparu calmement avec le déplacement de ces nominations au Conseil Privé du Canada.

3. Il n'y avait pas plus d'intérêt qu'au sujet d'éducation. Sir Alexander Tilloch Galt s'est démissionné du Cabinet pré-confédéral insistant d'avoir l'autorité sur les systèmes d'éducation qui étaient actuellement dans les mains des conseils d'éducation élus localement, ainsi que les commissaires. Ces demandes ont été confirmées dans la Section 93 de l'Acte BNA de 1867. Les articles iii et iv de la Section ont obligé le Gouvernement Général, le Gouvernement du Canada d'ordonner la législation remédiale si les droits des Conseils et Commissaires étaient menacés par la législation Provinciale. La Section 93 a été révoquée en 1998.

4. La question des droits linguistiques a été sérieusement considérée par les Pères de la Confédération. Sept versions ont été discutées avant que la version finale fût incorporée dans la Section 133 de l'Acte de BNA de 1867. Il n'y a aucune question que les Pères avaient l'intention de protéger les "Droits des Citoyens" dans cette Section "le choix de l'anglais ou du français étaient admis par n'importe quel citoyen" mais, les Cours du Canada et la Législature du Québec se sont moqués de cette Section. La Législature du Québec a décidé que les "Personnes Morales" (Compagnies Incorporées) ne pouvaient pas être considérées comme "Personnes" sous cette Section. Peu après, la Cour Suprême du Canada s'est prononcée dans le cas *MacDonald vs Ville de Montréal*, que le seul droit investi dans la section 133 était le droit de la personne de s'exprimer soit en anglais, soit en français, mais qu'il n'y avait aucune obligation de la part de l'état ou de la Cour de comprendre ce qui est exprimé.

Toutes ces quatre garanties investis dans l'Acte BNA de 1867 sont maintenant non-fonctionnelles. Elles n'étaient pas révoquées par les Nationalistes Québécois enragés, mais par le leadership anglais naïf mais bien intentionné. Elles étaient considérées comme redondances et vestiges

du passé colonial. On a estimé que telles protections ont été inutiles dans une société éclairée du Canada moderne. Il y a aujourd'hui bien des Canadiens qui ne sont pas au courant quant au contenu et la portée de La Charte de la Langue Française et les autres lois linguistiques parce qu'ils sont convaincus telles lois ne peuvent être introduites au Canada.

Même les pouvoirs de non-obstacle ou le droit d'un législateur d'obtenir un Jugement Déclaratoire de la Cour Suprême du Canada à l'égard de la constitutionnalité d'une loi ont été supprimé au nom de la "Paix Sociale". Sir Etienne P. Taché a déclaré dans les Débats Pre-Conférentiaux de 1865:

"I believe that the French Canadians would do all in their power to render justice to their fellow subjects of English origin, and it should not be forgotten that if the French Canadians were a majority in Lower Canada, the English would be a majority in the General Government, and that no act of real injustice could take place, even if there was a disposition to perpetuate it, without it being reversed there".

Le Gouvernement Fédéral avait les pouvoirs nécessaires de "renverser", mais il trouve inconvenable politiquement son devoir de fournir la protection aux droits des citoyens Canadiens résidant au Québec.

Néanmoins, les savants constitutionnels partout au monde continuent à questionner l'interprétation Canadienne de leur propre constitution. Leurs commentaires sont tellement intéressants, et il devient de plus en plus difficile pour nos Cours ainsi que nos gouvernements de trouver des raisonnements acceptables pour justifier les lois linguistiques au Québec. Elles deviennent de plus en plus inacceptables parce que ces lois sont en violation aux droits fondamentaux garantis par les Pactes Internationaux auquel le Canada est signataire. Les Cours ne peuvent plus supporter des lois qui sont aperçues impropres internationalement dans une société civilisées.

Aux yeux du Monde

Les nationalistes Québécois ont l'impression que tout le monde est sensible à leurs aspirations et ont de la compassion dans leurs efforts de protéger leur langue et leur culture. Ils croient que les 600,000 Québécois qui ont abandonnés la province depuis 1960 sont simplement ceux qui ne peuvent pas accepter les conditions requises pour vivre dans une société Française. Ils sont soutenus par beaucoup d'anglais qui sont protecteurs du nationalisme Québécois et prétendent même que l'expérience fonctionne. "Regardez comment le Québec d'aujourd'hui s'est épanoui"!

Bien sûr, que l'élite a prospéré. Ils dirigent plus de 99% du secteur publique provincial au Québec, 92% du secteur publique du Canada au Québec, ainsi que 34% du secteur publique national au Gouvernement du Canada.

Il n'y a plus de *Eaton's*, *Simpson's*, *Steinberg's* ou *Pascal's* pour ternir le paysage commercial. Toute l'affichage dans les édifices du gouvernement sont uniquement en Français. Avec peu d'exception, toute l'affichage routière est également en Français seulement, même dans les régions majoritairement anglaises.

Plusieurs jeunes Canadiens Français réussissent dans les sciences, les technologies, les Arts et dans la finance. Si l'on regarde bien, on constate que ces jeunes le font en anglais malgré les lois linguistiques. Quelle hypocrisie!

La communauté d'affaires internationales comprend bien la situation au Québec. Ils savent ce qui "marche" ici et ce qui ne marche pas ici. Ils sont au courant à l'égard de l'interventionnisme du Gouvernement du Québec, la nature et la politique du marché, et le niveau de bagage généré par les lois linguistiques. Ils s'adaptent, mais le coût d'adaptation doit être payé par tous les Canadiens. Chaque point de valeur du dollar Canadien est payé par tous les Canadiens; chaque hausse dans les taux d'intérêt frappe tous les Canadiens aussi.

Le coût réel est dans le commerce perdu et dans le commerce qui a choisi de ne pas venir. Même la perte de notre population pendant les quarante dernières années a érodée notre base de taxe par presque 20%. Notre perte en expertise clé, en soins de santé, en argent et opérations bancaires, en

transportation et bien d'autres expertises réduit nos avantages de concurrence. Par conséquent, nous avons amassé une dette provinciale la plus élevée avec un résultat de service provinciaux en faillite tels que soins-santé, éducation ainsi que notre infra-structure. Ces problèmes persisteront aussi longtemps que le Québec est aperçu comme une "Société Fermée".

Les recruteurs qui tentent d'attirer du personnel habile continueront à rencontrer une répugnance par les candidats à cause de l'image négative projetée au monde par le Québec. "Ma femme ne parle pas français; comment va-t-elle trouver un emploi? Mes enfants sont au milieu de leur éducation; seront-ils obligés d'aller aux écoles Françaises?"

Les investisseurs se trouvent face aux questions semblables. Comment vont-ils se débrouiller avec les agences telle que l'Office de la Langue Française (The Language Police)? Comment vont-ils convaincre leur personnel habile de venir au Québec? Le Québec est aujourd'hui perçu comme un pays interventionniste de troisième qualité avec bagages sérieux à surmonter. Le gouvernement a négocié des ententes spéciales pour aider surmonter cette image, telles que l'exclusion des compagnies et personnels des demandes des lois linguistiques-quand même l'image général persiste.

Il n'y a rien de plus bizarre qu'une société qui accepte que ses parents sont incapables d'agir dans les meilleurs intérêts de leurs enfants. C'est incroyable que le leadership élitiste Canadien Français au Québec a été capable de convaincre les parents que c'est pour le bénéfice de la communauté qu'ils doivent céder leur droit de choisir le langage d'instruction pour leurs enfants dans le système d'éducation publique - surtout dans le contexte nord-américain. Il est vrai qu'il y a plus d'enfants dans les écoles privées per capita au Québec que n'importe où au monde, ce qui confirme la thèse que la Province du Québec est une oligarchie élitiste. L'élite sont les plus éduquées et plus bilingues et dominant dans tous les aspects de leadership. La majorité est manipulée afin de perpétuer ce phénomène.

Les gens sophistiqués voient la réalité du Québec. Les leaders dans le commerce et dans les professions en savaient depuis des décennies. Les leaders politiques Canadiens commencent à réaliser que la patronisation du Nationalisme Québécois est contreproductive. Petit à petit les jeunes Canadiens Français commencent à comprendre que le nationalisme est passé et que dans la Société Globale du 21^{ème} siècle, ils ne veulent plus souffrir

le prix de retenir en pouvoir leur élite. Ils veulent faire parti d'une société ouverte et inclusive. Sûrement, ils vont réussir!

Ca ne marchera pas

Le fameux joueur de baseball, Jackie Robinson a déclaré:

“ I believe in the Human Race. I believe in the warm heart. I believe in the goodness of a free society; and I believe that the society can remain good only as long as we are willing to fight for it and to fight against whatever imperfections might exist.”

Nous croyons que dans une société libre dans laquelle chaque citoyen est traité avec égalité, équité, impartialité et justice. Nous n'accepterons rien de moins.

L'une des tragédies de l'ainsi nommé “Révolution Tranquille” était la suggestion que c'était nécessaire de supprimer l'influence, l'importance, et légitimité de la langue Anglaise pour protéger la langue et culture française au Québec; que c'était nécessaire afin d'obliger les nouveaux immigrants de s'intégrer dans la communauté française; que c'était nécessaire d'illégitimiser la langue anglaise sur les placards commerciaux afin de donner au Québec “Un visage Français.”

Ceci a permis aux radicaux linguistiques de décharger leur colère et d'essayer d'éliminer l'anglais dans toutes des zones d'activités. Camille Laurin, le Parrain de la Charte, voulait que le français devienne la seule langue du gouvernement ainsi que la seule langue de la législature du Québec. “Ils vont savoir, les anglais!” était leur cri de guerre. Rien n'a changé quant aux sentiments des radicaux. Ce n'est pas vraiment la protection de leur langue qu'ils désirent, mais plutôt le plaisir et la joie qu'ils tirent de leur majorité politique pour avancer leur cause raciste. Ce n'est pas étonnant qu'on voit un exode si large des citoyens et des corporations qui ne veulent pas toléré cet abus. Ce n'est pas choquant, d'ailleurs, qu'on voit si peu de non-francophones dans le service publique du Québec, dans les corporations “couronnes” du Québec, ainsi que dans les corporations privées sous l'influence de “Québec Inc.” Tout cela constitue une discrimination

pure, ce qui est intolérable dans une société vraiment démocratique.

Ils intimident même les Canadiens Français modérés et raisonnables. Ces phénomènes conduisant les gens à comparer les tactiques des nationalistes Québécois avec celles des Facistes. Il n'y a rien qu'on peut dire, il n'y a rien qu'on peut faire pour rendre respectable le fascisme. Une minorité militante et raciste imposant leurs conditions sur la majorité, appuyée par les arguments du nationalisme ethno-centrique et xenophobique.

Ils ne peuvent pas réussir. Progressivement, la pression de l'opinion mondiale va rendre impossible la capacité d'endoctriner les jeunes par la réglementation du système d'éducation et par l'isolement de la jeunesse de la critique contre le Nationalisme Ethno-phobique. La publicité qu'ils recevront des communications globales, soit télévision et l'internet, sera impossible à censurer. Même aujourd'hui, il y a de plus en plus le sentiment que l'élite marginalise les jeunes exprès des opportunités du l'explosant nouveau monde de communications que leur parents n'auraient jamais cru possible.

On n'arrêtera jamais à décrire la stupidité des lois qui ignorent notre existence. Pareillement, nous n'accepterons jamais le rang social de citoyen de deuxième qualité ou de seconde classe. Nous continuerons à dévoiler la discrimination institutionnalisée pratiquée par le leadership de cette province. Vous n'aurez jamais notre respect comme "Leader" légitime à moins que ce respect soit mérité. Vous ne serez jamais respecté nulle part au monde comme gouvernement responsable aussi longtemps que votre législation répressive fait partie de la loi de notre province.

Par ailleurs, nous vaincrons, comme nous avons déjà fait avec le concept de Partition. Nous avons raison, et vous le savez bien. Nous ne cesserons de défier votre autorité avant la révocation totale de votre législation réprimante.

Soumis respectueusement,
William F. Shaw, President